

Ouvrir dans...

Ouvrir dans « iBooks »

Dentexia embarrasse les autorités

- Plus de 1.300 patients lésés, souvent endettés, ont porté plainte et réclament les soins qu'ils ont déjà payés.
- L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France plaide pour la création d'un fonds exceptionnel d'avance des frais.

SANTÉ

Solveig Godeluck
@Solwi

Chaque jour, la liste des victimes s'allonge. Le Collectif contre Dentexia a mis en ligne un compteur des patients lésés par cette chaîne de centres dentaires low cost implantés dans les régions de Lyon, Paris et Marseille : ils sont plus de 2.100. Quant à l'Ordre national des chirurgiens-dentistes, il a enregistré les plaintes de 1.300 personnes, qui se sont souvent endettées. « Ces patients ont payé la totalité des frais par avance, ce qui est contraire à la déontologie du métier, mais ils

n'ont été soignés qu'en partie, pas du tout ou mal – et certains ont même été mutilés, avec des dents mal extraites », raconte le président du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, Gilbert Bouteille, qui souhaite poursuivre en justice plusieurs praticiens.

Trois Numéro Vert

Depuis la liquidation judiciaire de Dentexia, en mars, avec 22 millions d'euros de dette, et de 4 à 5 millions de soins payés par les patients mais non exécutés, les victimes ne savent pas vers qui se tourner. Abdel Aouacheria attend depuis trois ans qu'on pose des prothèses sur ses piliers implantaires, alors que son chèque de 13.400 euros a été

encaissé depuis belle lurette. Il a créé le collectif en janvier pour alerter les pouvoirs publics : « J'ai saisi le Défenseur des droits en février, ce qui nous a permis d'être reçus par le ministre de la Santé le 1^{er} avril, mais nos demandes n'ont pas vraiment été prises en considération », regrette-t-il.

Le gouvernement s'apprête à lancer une mission d'enquête sur les centres dentaires « à prix attractif ». Dans les prochains jours, trois Numéro Vert gérés par les agences régionales de santé (ARS) concernées vont être créés. En Ile-de-France, l'ARS estime pouvoir mobiliser un équivalent temps plein le premier mois et un demi les mois suivants jusqu'à la fermeture de la

22

MILLIONS D'EUROS

C'est la dette de Dentexia au moment de sa liquidation judiciaire, en mars dernier. De 4 à 5 millions d'euros de soins ont été payés par des patients mais non exécutés.

plate-forme le 15 juillet. Mais que diront les téléconseillers aux patients désespérés ? Trois points n'ont pas encore été arbitrés politiquement, pointe une note interne de l'ARS Ile-de-France que « Les Echos » ont pu lire.

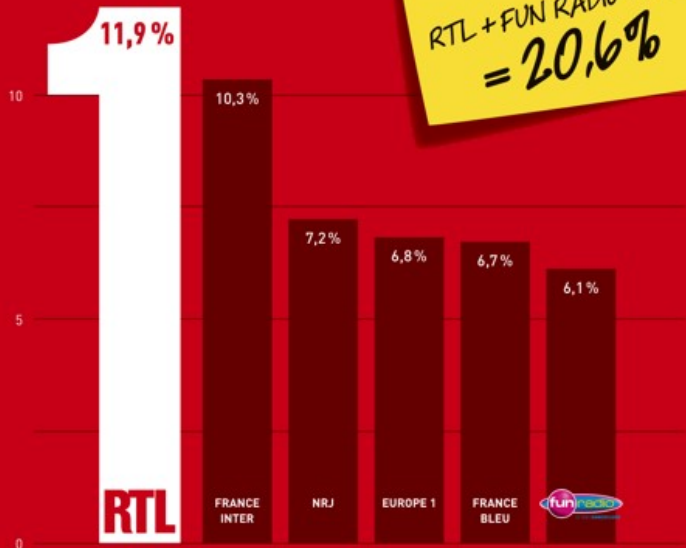
Premièrement, comment les dossiers médicaux des patients vont-ils leur être restitués ? Ils ont été récupérés par l'Ordre, sur décision judiciaire, mais avant de lui demander de faire des copies, il faudra le dédommager. Deuxième préalable à l'ouverture des Numéro Vert, selon l'ARS : comment rémunérer les bilans dentaires ? Ces examens permettront au futur dentiste de dégager sa responsabilité sur les dégâts antérieurs. Problème, on ne sait pas comment valoriser des consultations qui vont durer de 45 à 60 minutes. Gilbert Bouteille avance le tarif de 50 euros environ.

Dernier point en suspens, le plus cuisant pour les victimes : comment financer la suite des soins ? « Nous

voulons un fonds de secours pour être pris en charge sans payer une seconde fois », réclame Abdel Aouacheria. « Il semble nécessaire d'envisager l'hypothèse de la mobilisation d'un fonds exceptionnel », acquiesce la note de l'ARS. « en espérant un recouvrement de cette avance suite à l'indemnisation des patients par les assurances de Dentexia ou dans le cadre d'une action en responsabilité civile ». « Le risque avéré identifié par le ministère est celui de créer un précédent et de voir l'Etat engager des fonds pour couvrir un dommage financier causé par les malversations d'acteurs privés », soupèse l'ARS. Mais, en ne faisant rien, le gouvernement s'expose à des renoncements aux soins et à un « risque médiatique ». ■

RTL

1^{ÈRE} RADIO DE FRANCE



PART D'AUDIENCE DES 6 PREMIÈRES RADIOS

+ Meilleur Score Historique :
RTL + FUN RADIO + RTL 2
= 20,6%

Source : Mediametrie, 126 000, Lâv, 5h-24h, JM16, PDA, RTL, 13 ans et +. (Pôle Radio RTL = RTL + RTL 2 + FUN RADIO)



Certains patients n'ont été soignés qu'en partie ou mal, voire mutilés, avec des dents mal extraites. Photo Shutterstock

DÉCRYPTAGE // Les difficultés d'accès aux soins forcent les patients à se débrouiller.

Low cost : le vrai coût des soins dentaires

Dans le centre Dentexia de Vaulx-en-Velin, 9 patients sur 10 bénéficiaient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). « Pour les centres dentaires low cost, vous êtes un bon client si vous êtes titulaire de la CMU, car la Sécurité sociale rembourse intégralement les soins », assure Abdel Aouacheria, du Collectif contre Dentexia. De nombreux patients modestes ont été attirés par ces établissements dotés de beaux plateaux techniques, et ayant pris un statut rassurant d'association loi 1901 à but non lucratif. Sauf que ces associations sont adossées à des sociétés commerciales, avec un seul et même gérant, qui vendent des prestations de management aux associations – pour faire remonter les bénéfices. Elles n'ont donc rien de « social ».

Un modèle économique bien particulier

Les tarifs sont certes bien plus bas que dans les cabinets libéraux : pour Abdel Aouacheria, l'addition s'est élevée à 13.400 euros, contre un devis initial de 19.000 euros. Mais cela correspond à un modèle économique pas forcément assumé par les pouvoirs publics. En effet, on ne soigne pas tout le monde dans les centres low cost. Certains n'acceptent pas les enfants – trop long, trop

compliqué. La plupart refusent de faire un simple détartrage ou de soigner une carie. Pourquoi ? Ces « soins conservateurs » mobilisent les deux tiers du temps des dentistes libéraux, mais ne rapportent que le tiers de leurs honoraires. Les professionnels réclament depuis longtemps une revalorisation de la prévention, en échange d'une modération du prix des prothèses.

Au-delà de cette dispute, c'est le désengagement de l'assurance-maladie qui rend les patients vulnérables et qui favorise le low cost en santé. Le reste à charge des ménages sur les soins prothétiques s'élève à 27 % du débours, et même à 50 % pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (qui choisissent généralement des contrats d'entrée de gamme). Face à ces tarifs, certains patients renoncent à se faire soigner. D'autres prennent un billet pour la Hongrie, la Roumanie ou l'Espagne, où des cliniques dentaires cassent les prix. Dentexia proposait d'emblée de souscrire un crédit bancaire. Alors on peut certes incriminer les ARS, qui depuis 2009 ont donné des agréments à des établissements sans y regarder de trop près et qui ne contrôlent pas grand-chose par la suite. Mais, même si l'on resserre la vis, cela ne règlera pas le problème de fond de l'accès aux soins dentaires. — S. G.